



**COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES
& DES ELEVAGES MARINS D'AQUITAINE**

12 Quai Pascal Elissalt
64500 CIBOURE

☎ 05.59.47.04.00

Courriel : crpmem@peche-aquitaine.com

Site internet : <http://www.peche-aquitaine.com>

**Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République Française
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

Ciboure, le 30 juillet 2009

Monsieur le Président de la République,

Je souhaite par la présente réagir à votre discours prononcé au Havre le 16 juillet dernier sur la politique maritime française.

Les professionnels de la pêche aquitains ont pris toute la mesure de vos propositions pour une politique maritime ambitieuse, cohérente et concertée, et notamment en faveur d'une pêche responsable.

En effet, au-delà de sa contribution à l'emploi, le secteur de la pêche est une activité structurante en matière d'aménagement des côtes et estuaires qui composent notre littoral. Les activités de pêche jouent un rôle primordial sur ce territoire sensible que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle ou dans sa mise en valeur et sa préservation.

Les pêcheurs sont déjà inscrits dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable, ils ont tout intérêt à préserver la ressource pour préserver leur métier, assurer la pérennité de leurs entreprises et transmettre leur savoir faire.

Cependant, je ne vous rejoins pas sur certaines de vos orientations stratégiques issues du Grenelle de la Mer.

Je précise que nous avons participé activement aux réunions et concertation régionale du Grenelle de la Mer mais j'en dénonce les conclusions reprises qui ne sont pas toutes le reflet de nos positions et vont parfois à l'encontre des compromis discutés.

Tout d'abord, nous sommes opposés à l'inscription du thon rouge à l'annexe I de la CITES qui aura pour conséquence de faire disparaître cette pêcherie importante pour l'Aquitaine et d'anéantir la filière professionnelle du port de Saint Jean de Luz – Ciboure. Notre profession souffre ! La pêche Aquitaine subi déjà fortement les conséquences de l'arrêt du filet maillant dérivant, de l'interdiction de la pêche de l'anchois, de l'alose ou encore de la mise en œuvre du plan de gestion européen de l'anguille.

La destruction d'une activité économique va à l'encontre du principe même du développement durable !

De même, nous refusons que la moitié des aires marines protégées soit classée en réserve ou cantonnement de pêche. La fixation d'objectifs chiffrés ne semble d'ailleurs pas pertinente car il est davantage important de créer des aires marines protégées fonctionnelles et efficaces, établies en concertation avec les acteurs concernés, pour le maintien durable des milieux, des ressources et des activités économiques qui s'exercent sur ces zones !

Quant à la raréfaction de la ressource, nous vous précisons que la pêche n'est pas responsable de la dégradation des écosystèmes, et que d'autres facteurs comme les pollutions telluriques, le réchauffement climatique, la qualité des eaux ou encore la destruction des habitats ont des impacts négatifs sur les écosystèmes marins et les ressources halieutiques. De même, que les autres usages du milieu ainsi que la pêche de loisir exercent une pression non négligeable sur la ressource sans être soumis aux mêmes obligations ou contraintes que les pêcheurs professionnels.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que les professionnels développent déjà des collaborations scientifiques et que nous soutenons votre souhait de renforcer l'expertise scientifique. Cependant, elle doit être accompagnée de la prise en compte des connaissances et observations des professionnels qui sont sur le terrain en permanence et dont les témoignages sont précieux. Le principe de précaution ne doit pas être brandi « au nom de l'environnement », dès que les connaissances scientifiques ne donnent pas les éléments nécessaires à la prise de décision.

Concernant la pêche illégale, tout comme vous, nous dénonçons ces agissements notamment de bateaux européens pêchant dans les eaux sous juridiction française. Il est temps que l'Etat et l'Europe fassent face à leur responsabilité et mettent en place des contrôles clairs et cohérents. Il est par exemple inadmissible pour nos professionnels de subir la concurrence déloyale, du fait des non-respects des quotas ou de non-application des prix de retrait de nos collègues européens. Mais ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, de pratiques irrespectueuses de l'environnement, et destructrices d'un marché déjà très fragilisé...

Ces pratiques ont de graves conséquences sur la commercialisation des produits déjà fortement impactée par l'augmentation des importations et les difficultés de mise en marché.

La pêche française est aujourd'hui dans une période de transition qui doit adapter la flotte à la ressource, les productions aux marchés, les formations aux débouchés... Ces défis sont essentiels pour l'avenir de la filière des pêches maritimes qui va devoir s'adapter.

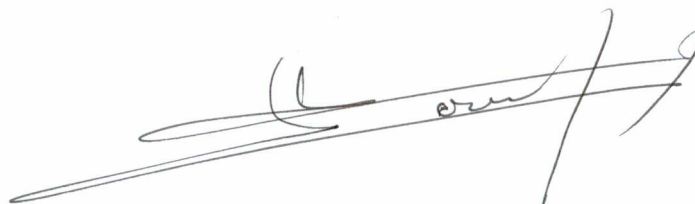
Je tiens ainsi à vous assurer que notre filière pêche s'investit au quotidien pour assurer son développement durable mais elle a besoin d'une réelle volonté politique d'accompagnement !

Je vous renouvelle par la présente la demande d'entrevue sollicitée par le Comité National des Pêches Maritimes afin d'échanger ensemble très prochainement sur l'avenir de la pêche professionnelle en France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

« Homme libre, toujours tu chériras la mer » (C. Baudelaire)

Francis FAVROUL
Président



Copies :

- Monsieur le Président du CNPMEM
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
- Monsieur le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Régional Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Président du Conseil Général des Landes
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde